

DON A L'ASSOCIATION HANDI RALLY PASSION - Exercice 2024

Je souhaite soutenir l'action de l'Association Handi Rally Passion et devenir Membre Bienfaiteur pour l'exercice 2024 en faisant un don de

€	 somme en lettres

Votre chèque doit être libellé à l'ordre de "Association Handi Rally Passion"

L'association Handi Rally Passion est reconnue d'utilité publique et peut se prévaloir des dispositions citées aux articles 200-1 et 238 bis du code général des impôts.

A ce titre, la réduction d'impôt est égale à 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Si le montant du don dépasse cette limite de 20% de votre revenu imposable, l'excédent sera reporté sur les 5 années suivantes et ouvrira droit à la même réduction d'impôt.

L'association Handi Rally Passion est autorisée à établir des reçus fiscaux que vous pouvez intégrer dans votre déclaration de revenus dans la rubrique :

"don aux associations d'aide aux personnes en difficulté"

Vous recevrez début 2025 le formulaire CERFA 11580-03 attestant de votre don pour l'exercice 2024.

Nom :	Prénom :
Adresse:	
Code Postal :	Ville :
Tél :	Date de naissance ://
Courriel:	@
Signature : Date : / / 2024	
24.0:,,202:	

Les informations recueillies lors des adhésions et des dons font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement au secrétariat de l'association Handi Rally Passion.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au secrétariat de l'association Handi Rally Passion à l'adresse ci-dessous.